

Saisissez votre recherche...



✕ FERMER



Accueils de Loisirs

Les Accueils de Loisirs Municipaux répondent, outre leurs objectifs pédagogiques et éducatifs, à des besoins des familles en constante évolution.

Ce sont des espaces qui permettent aux enfants de s'épanouir et de se sociabiliser dans le cadre de nombreuses activités articulées autour d'un projet pédagogique.

Lors des petites et grandes vacances ou le mercredi (en période scolaire), les Accueils de Loisirs organisés au sein des Centres Sociaux municipaux « Presles », « Moulin de

Chevreux », « Saint Crépin », « Saint Waast - Saint Médard » ou par le service « Éducation - Jeunesse » accueillent les enfants entre 3 ans révolus (sous réserve de scolarisation) à 15 ans ; l'âge de prise en charge diffère selon les structures d'accueil.

STRUCTURES D'ACCUEIL :



Les Centres Sociaux

- > Centre social de **Presles** : à partir de 4 ans

Horaires : 9h00-11h30 / 13h30-17h00

Sans restauration ni accueil supplémentaire.

- > Centre social du **Chevreux** (école du Tour de Ville) : à partir de 4 ans

Horaires : 9h00-11h30 / 13h30-17h00

Sans restauration ni accueil supplémentaire.

- > Centre social **Saint Waast - Saint Médard** : à partir de 3 ans si l'enfant est scolarisé

Horaires : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Possibilité de journée complète avec repas (sur réservation - places limitées) durant les vacances scolaires

Accueil supplémentaire possible sur inscription de 7h45 à 9h00 ; de 12h00 à 12h15 ; de 13h15 à 14h et de 17h00 à 18h00

- > Centre social de **Saint Crépin** : à partir de 3 ans et demi

Horaires : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Possibilité de journée complète avec repas (sur réservation - places limitées) durant les vacances scolaires

Accueil supplémentaire possible sur inscription, de 8h00 à 9h00 ; de 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 18h00.

Accueil de Loisirs « Centre »

Horaires : 9h00-12h00 / 13h30-17h00

Possibilité de journée complète avec repas (sur réservation)

Accueil supplémentaire sur inscription

(de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30 le mercredi,

de 7h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h00 pendant les vacances scolaires).

Accueil Ados « Centre », service Éducation - Jeunesse

13h30 - 17h00 : pour les jeunes de 12 à 15 ans.

Possibilité de repas à partir de 12h15 (sur réservation) et accueils supplémentaires sur inscription (de 17h00 à 18h30).

Accueil de Loisirs « Jean Moulin »

Horaires : 9h00-12h00 / 13h30-17h00 Possibilité de journée complète avec repas (sur réservation). Accueils supplémentaires sur inscription (de 7h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h00). Ramassage en car possible, le matin et le soir uniquement (sur inscription - places limitées).

Les horaires et le fonctionnement de chaque Accueil de Loisirs sont les suivants :

MERCREDIS ANNÉE 2019-2020 : à partir de 3 ans, si l'enfant est scolarisé

INSCRIPTIONS : VACANCES DE NOËL



Les inscriptions aux Accueils de Loisirs des vacances de Noël (ouverts à la journée) pourront être effectuées en ligne depuis votre Espace Familles à partir du :

Mardi 19 novembre 2019 à 8h00 pour les familles résidant sur Soissons ou le Mercredi 20 novembre 2019 à 8h00 pour les familles des autres communes.

Les inscriptions seront validées après traitement de la demande, dans la limite des places disponibles, si votre dossier est à jour. Les documents sollicités devront être fournis pour que votre demande soit étudiée.

Les inscriptions se dérouleront également à partir du jeudi 21 novembre, au 7 rue de l'Intendance (service Éducation - Jeunesse) ou auprès du Centre Social de votre choix, dans la limite des places disponibles.

À cet effet, un dossier devra être retiré ou téléchargé à compter du 13 novembre.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 6 décembre au plus tard.

Les dossiers incomplets devront également être retournés avant cette date.

Les activités se dérouleront du comme suit :

- Accueil de Loisirs de Presles du 23 au 27 décembre
- Accueil de Loisirs de Saint Waast - Saint Médard du 23 au 27 décembre
- Accueil de Loisirs de Chevreux du 30 décembre au 3 janvier
- Accueil de Loisirs de Saint Crépin du 30 décembre au 3 janvier

Chaque famille devra effectuer ses réservations de séances par le biais de son espace personnel,

conformément au règlement de fonctionnement.

Téléchargez la [Note aux familles](#) ☞ pour les mercredis Accueils de Loisirs et la [Fiche d'Inscription](#) ☞.

Les pièces à fournir

DOSSIERS FAMILIAUX :

- [DOSSIER FAMILIAL A4 2019-2020](#)
- [FICHE D'INSCRIPTION VACANCES HIVER 2020](#) ☞
- [FICHE SANITAIRE DE LIAISON](#)
- [FICHE ANNEXE « PARENT » \(si besoin\)](#)
- [FICHE ANNEXE « ENFANT » \(si besoin\)](#)

[TARIFICATION D'ACCUEIL DE LOISIRS](#) ☞

Renseignements

TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIRS

&nb

Service Éducation-Jeunesse - secteur Extrascolaire

7 rue de l'Intendance

Téléphone : 03 23 59 90 52

Fax : 03 23 59 91 62

extrascolaire@ville-soissons.fr



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS

